Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251219-20250080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le dix-neuf décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION	**12 décembre 2025**
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	9
VOTANTS	11

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur RENAUD François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Madame L'AUBIN Marie-Renée, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame LE TIRANT Christine

Procurations :
Madame CARVENNEC Marie-Hélène donne procuration à CLENET Véronique
Madame DIONNOT Valérie donne procuration à LE TIRANT Christine

Absents :
Madame NICOLAS Adeline
Monsieur JANVIER Jean-Yves
Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon
Monsieur LE GUEN François

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

Sortent de la salle et ne prennent pas part au débat ni au vote :
Monsieur François LE GUEN, Président du Comité des Fêtes de Pleumeur-Gautier
Monsieur Jean-Yves JANVIER, Président de la Société de Chasse de Pleumeur-Gautier
Monsieur Pierre-Yvon MALLEDAN, Président de Rando-Pleumeur

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU FEU D'ARTIFICE POUR LA FÊTE « PLEUMEUR EN FÊTE DU 25 JUILLET 2026 PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité des Fêtes lui a adressé un courrier de demande de prise en charge du feu d'artifice qui sera tiré lors de la manifestation « Pleumeur en fête » qui aura lieu le 25 juillet 2026.
Cette manifestation, qui permet de faire connaître notre commune aux alentours, est portée par le Comité des Fêtes, et est multi-associatives. Toutes les associations communales qui

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251219-20250080-DE

l'ont souhaité ont été associées à l'évènement.
Monsieur le Maire précise que cette pratique existe dans les communes alentours.
Afin que la commune puisse elle aussi prendre part à ce beau projet, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à la requête du Comité des Fêtes et donc que la collectivité assume financièrement le coût lié au feu d'artifice.
L'entreprise SEDI Pyrotechnie d'Uzès a émis un devis pour un montant de 3 700,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la prise en charge du feu d'artifice pour l'événement « Pleumeur en Fête » qui aura lieu le 25 juillet 2026,**
- **Approuve le devis émis par l'entreprise SEDI Pyrotechnie d'Uzès pour un montant de 3 700,00 € TTC.**
- **Autorise le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC

MAIRIE DE PLEUMEUR GAUTIER (Côtes d'Armor)